

SÉANCE DU 06 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 06 Juillet à 10 h 30, le Comité Syndical du SMVA, légalement convoqué le 25 juin, s'est réuni à la salle du conseil à la Mairie de Bonneuil-Matours.

Présents :

- BONNARD Franck : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- DANTIN Bruno : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- GOVAERT Gérard : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- LE MEUR Françoise : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- SABOURIN Jacques : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- WAGNER Sophie : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- PICARD Alain : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- PIERRON Frédéric : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- BARAUDON Pierre : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- COUSIN Serge : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- TALBOT Serge : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- NOCQUET Chantal : Suppléant Grand Poitiers Communauté urbaine
- BOIRON William : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe
- BAUVAIS Claudie : Titulaire Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Absents excusés :

- RABUSSIÉ Laurence : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut donne pouvoir à BARAUDON Pierre : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- CARDINEAU Christophe : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut représenté par PIERRON Frédéric : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- THIBAUT Jean Claude : Titulaire Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut représenté par PICARD Alain : Suppléant Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut
- GABORIT Aloïs : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine représenté par NOCQUET Chantal: Suppléant Grand Poitiers Communauté urbaine

Absents :

- POIRIER Fredy : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- GOMEZ Kévin : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- THIBAUT Claude : Titulaire Grand Poitiers Communauté urbaine
- GIRAULT Pierrick : Suppléant Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Étaient également présents :

- DELBECQ Cédric (Animateur Milieux Aquatiques / Bassin Versant)
- Emilie ROBINEAU (Secrétaire Générale).

Secrétaire de Séance : PIERRON Frédéric.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu précédent
- Rappel sur la réglementation des marchés publics
- Attribution des marchés publics à procédure adaptée
- Recrutement d'un apprentissage BTS gestion comptabilité au sein du service administratif pour une période de 2ans.
- Délibération afin de régulariser et clôturer SYRVA 2018 – Faire sortir de l'actif les éléments de l'inventaire qui n'appartiennent pas et qui ne sont pas des investissements du Syndicat Mixte
- Divers

1- Approbation du compte rendu précédent

Le Président propose d'approuver le compte rendu du 1^{er} juin 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur PIERRON Frédéric est désigné secrétaire de séance.

3- Rappel sur la réglementation des marchés publics

Le Président rappelle que lors d'un marché à procédure adaptée (MAPA) la convocation de la commission d'appel d'offre reste à titre consultatif et facultatif. (*Circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics - NOR: EFIM1201512C*)

Contrairement au Marché public à procédure formalisée ou la convocation de la commission est obligatoire et règlementaire.

Le Président propose à l'assemblée délibérante d'attribuer les marchés publics (MAPA) en cours lors de cette présente séance du Comité Syndical.

4- Attribution des marchés publics à procédure adaptée

- ÉTUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LES OUVRAGES DES BASSINS VERSANTS DE L'OZON ET DE L'OZON DE CHENEVELLES

-Rapport d'analyse à présenter à l'assemblée délibérante. Annexe tableau 1

-Il appartient à l'assemblée délibérante d'attribuer le marché public au candidat dont l'offre technico-financière est la plus avantageuse.

L'animateur explique l'élaboration du rapport d'analyse ainsi que les conclusions qui en résout, il répond aux différentes questions sur les bureaux d'études.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

ADOPTE La proposition du bureau d'étude SERAMA

INSCRIT les crédits nécessaires au budget du syndicat.

CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- ÉTUDE DIAGNOSTIQUE ET PROGRAMMATION ACTION SUR LE BASSIN DE L'ENVIGNE

-Rapport d'analyse à présenter à l'assemblée délibérante. Annexe tableau 2

-Il appartient à l'assemblée délibérante d'attribuer le marché public au candidat dont l'offre technico-financière est la plus avantageuse.

L'animateur spécifie que malgré un seul candidat à ce marché, que son pli a été analysé totalement, il répond aux différentes questions sur le bureau d'études.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTÉ La proposition unique de bureau d'étude SEGI.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget du syndicat.
- CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5- Recrutements d'un apprentissage BTS Comptabilité et gestion au sein du service administratif pour une période de 2ans.

➤ 2021 / 25 – Recrutement d'un apprenti BTS comptabilité et Gestion :

Dans le cadre d'une démarche de professionnalisation le syndicat décide de recruter un apprenti à la rentrée scolaire 2021/2022.

Il est proposé de recruter un apprenti en BTS Gestion comptabilité pour une période de deux à compter de la rentrée de septembre 2021 – Août 2023 ; avec comme tutrice Émilie ROBINEAU Cet apprenti sera rémunéré suivant le taux en vigueur au regard de son âge comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Présentation faite au sein du Comité Syndical de Mme ROBINEAU Émilie nouvelle secrétaire générale du SMVA, puis l'énumération des besoins en recrutement d'un apprenti BTS comptabilité pour une continuité de la comptabilité et une transversalité vers le service technique pour l'élaboration de tableau de bord.

Il est annoncé la réception de 4 CV et des entretiens de recrutement prévu lundi 12 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTÉ cette proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget du syndicat.
- CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

6- Délibération afin de régulariser et clôturer SYRVA 2018.

2021 / 26 Régularisation des éléments de l'inventaire – sortir de l'actif les éléments n'appartenant pas et qui ne sont pas des investissements du SMVA :

Le président propose la sortie de l'inventaire des biens cités en annexe référencé dans le procès-verbal et demande au trésorier, de procéder aux écritures nécessaires à l'ajustement de l'actif.
Annexe – PV et tableau de la sortie des biens de l'actif

L'assemblée délibération donne son approbation pour sortir les biens de l'actif qui ne sont pas des investissements propres au Syndicat

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- ADOPTÉ L'approbation du PV de sortie des biens de l'actif,
- INSCRIT au trésorier, de procéder aux écritures nécessaires à l'ajustement de l'actif.
- CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

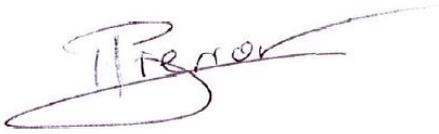
7- Divers

- 1) Présentation du tableau des actions du Syndicat, priorisation de ces dernières, approuvé et plébiscité par le comité.
- 2) L'arrachage de la Jussie, l'assemblée a évoqué les nouvelles études en cours sur cette plante ainsi les méthodes de stockage et d'éradication de la Jussie, un partage d'information et d'actualité communiqué entre délégués.

La séance est levée à 11h40

Le secrétaire de séance

PIERRON Frédéric



Le Président

Franck BONNARD

